Circulaire 6574

du 06/03/2018



Campagne 2018 « Savez-vous que faire en cas d'accident nucléaire » lancée par le Centre de Crise du Service Public Fédéral Intérieur

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire	
∑ Fédération Wallonie-Bruxelles		
□ Libre subventionné □ libre confessionnel □ libre non confessionnel □ Officiel subventionné □ Niveau : tous niveaux Type de circulaire □ Circulaire administrative □ Circulaire informative Période de validité	 - À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement; - À Madame et Messieurs les Gouverneurs; - À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique; - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes; - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles; - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles; - Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs; 	
Documents à renvoyer	Pour information :	
⊠ Non	 - Au Service général de l'Inspection ; - Aux centres PMS ; - Aux associations de parents. 	
Mot-clé : Nucléaire – Campagne 2018		

Ministre / Administration :	Madame Marie-Martine SCHY	YNS
Personne de contact au Cabinet		
Marion BEECKMANS	02/801 78 48	marion.beeckmans@gov.cfwb.be
Nombre de nages : 1		

Madame, Monsieur,

Suite à l'actualisation du plan d'urgence nucléaire national, le Centre de Crise du SPF Intérieur a initié une nouvelle campagne de distribution d'iode, ce 6 mars 2018. Celle-ci s'adresse à l'ensemble de la population belge et plus particulièrement aux collectivités d'enfants (jeunes de moins de 18 ans).

Pour les collectivités, les établissements concernés sont notamment :

- Les écoles maternelles, primaires et secondaires organisés ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Les internats.

Ceux-ci sont invités à disposer de comprimés d'iode dans leur établissement. Il suffit d'aller simplement les chercher gratuitement auprès d'une pharmacie de leur quartier.

Toutes les informations concernant la mise à disposition des comprimés (nombre de boîtes, utilisation,...) sont disponibles sur www.risquenucleaire.be.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS